

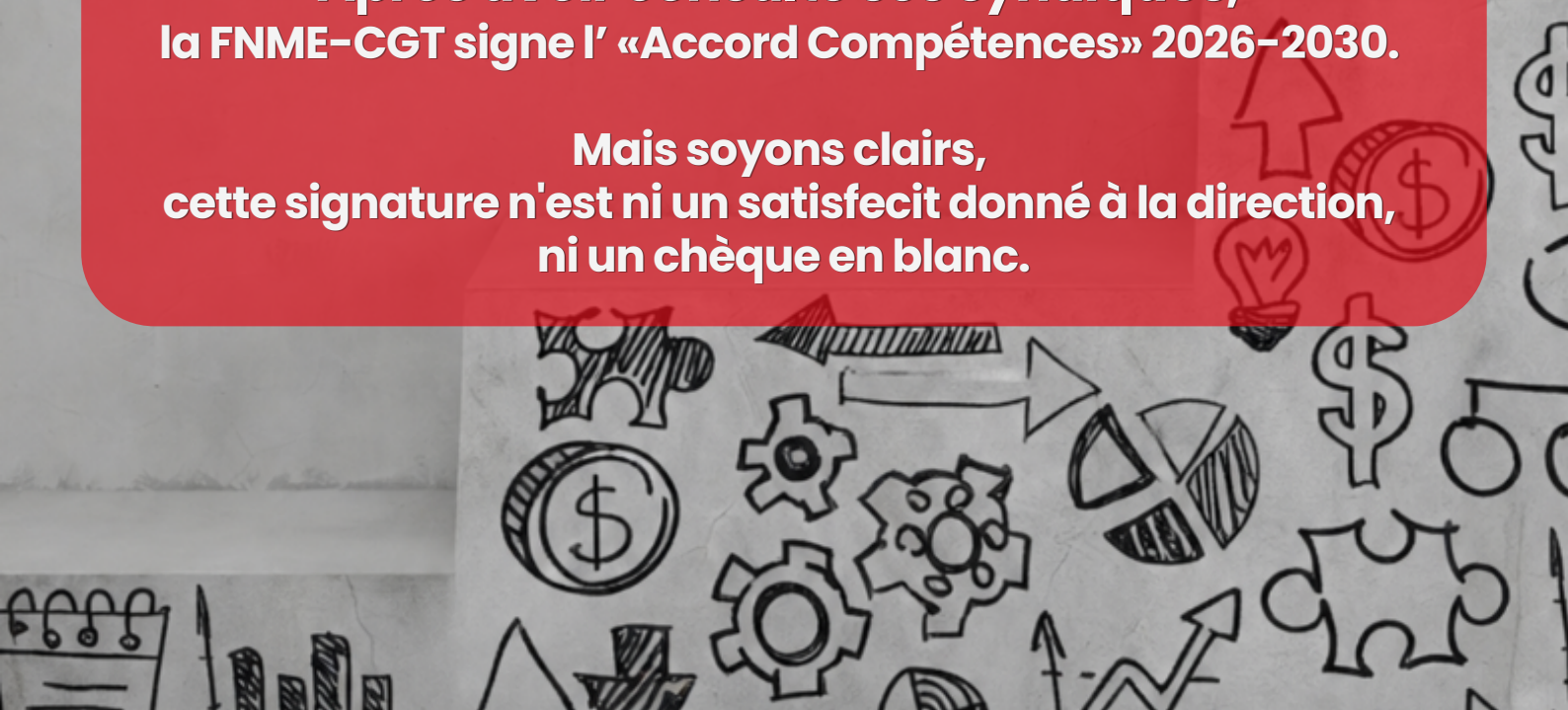
2026

COMPÉTENCES

NÉGOCIATION DE L'ACCORD

**Après avoir consulté ses syndiqués,
la FNME-CGT signe l' «Accord Compétences» 2026-2030.**

**Mais soyons clairs,
cette signature n'est ni un satisfecit donné à la direction,
ni un chèque en blanc.**



Durant plusieurs mois, la délégation CGT a cherché à obtenir une véritable politique de l'emploi et des compétences répondant aux défis industriels, énergétiques et sociaux d'EDF. **Des avancées ont été obtenues et sont très largement le fruit de l'intervention de la CGT**, comme :

- Mieux aider les salariés dans la construction de leur parcours (immersions, VAE, formations) ;
- Renforcer le rôle des acteurs clés du parcours professionnel (CPP, RH, Management) ;
- Garantir les conditions de mobilité dans les filiales du groupe (départ/retour) ;
- Sécuriser les salariés impactés par une mobilité forcée liée à des évolutions d'organisation (CER) ;
- Reconnaître les savoir-faire et leur transmission (VAE, prime tuteur réévaluée et étendue aux accompagnants) ;
- Mieux dimensionner les formations pour favoriser l'évolution professionnelle.

Bien que certaines de nos revendications n'aient pas été retenues, notamment l'élaboration d'une cartographie précise des métiers, l'identification des métiers en tension, stratégiques ou en décroissance, des objectifs chiffrés en matière de recrutements et de formations, la CGT a obtenu une avancée importante : **la présentation régulière aux salariés des tendances de l'emploi au sein du groupe EDF**. Cette visibilité renforcée permet à chacune et chacun d'identifier les emplois et les compétences recherchées à plus ou moins court terme et d'anticiper en conséquence leur réflexion en termes de formation et de mobilité.

L'avenir de l'emploi à EDF ne peut pas rester dans le brouillard. Le contexte industriel, l'IA, les nouveaux modes d'organisation rebatent les cartes.

Les salariés doivent avoir la visibilité nécessaire à la construction de leur projet professionnel. C'est un gage de fidélisation pour eux et d'attractivité pour les futurs arrivants.

Enfin, le respect de cet accord passera nécessairement par l'appropriation de ses dispositions par les équipes RH. **La FNME-CGT exige que les moyens, la formation et les consignes nécessaires leur soient donnés afin que chaque disposition de cet accord soit connue et s'applique concrètement dans les métiers et pour les salariés.**

Notre signature nous permettra de défendre nos emplois et nos savoir-faire dans les instances de suivi mais aussi au plus près du terrain, d'exiger le respect des engagements pris et de poursuivre nos revendications pour une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au service de tous.

